

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

Résolution n°20/9

Pour une politique de sport-santé ambitieuse à l'échelle européenne

Résolution n°20/9, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 30 août 2020 à La Turballe et reconduite le 6 juin 2023 en Conseil d'administration dématérialisée.

Considérant que :

L'UE s'est saisie de la question sportive depuis 1967, légiférant largement sur son volet professionnel ;

Le volet sociétal du sport reste toutefois très peu développé à l'heure actuelle, et ce malgré la reconnaissance des bienfaits du sport ;

La politique sportive de l'UE demeure actuellement symbolique, le sport étant une compétence d'appui reconnue depuis le traité de Lisbonne, ce qui laisse les États membres libres de mener leurs propres politiques publiques ;

Le sport est l'un des outils les plus adaptés pour contribuer au bien-être collectif et à la cohésion sociale, bien qu'il ne saurait constituer l'alpha et l'oméga des politiques publiques en la matière. Ce rôle est renforcé depuis une vingtaine d'années, la lutte contre la sédentarité étant désormais une priorité absolue des politiques publiques, à l'heure où l'obésité, la sédentarité et les troubles musculo-squelettiques liés à l'activité professionnelle (TMS) sont des phénomènes qui touchent de plus en plus l'Europe ;

La crise sanitaire du COVID-19 a souligné plus que jamais le rôle positif de l'activité physique et sportive, tant en termes de santé physique que psychologique et sociale, ainsi que les leviers de développement de cette activité à l'ère du numérique.

Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

Résolution n°20/9

Les Jeunes Européens - France :

1. Appellent au développement d'une véritable politique européenne du sport-santé, qui passerait d'abord par une reconsidération de la compétence sportive, soit en faisant du sport une compétence partagée, soit en enrichissant la compétence santé d'un véritable pilier sportif ;
2. Demandent la formalisation d'un cadre européen du sport-santé qui, enrichi des plans nationaux déjà existants dans les différents États membres, définirait les grands axes d'une politique commune en matière de sport-santé, ainsi que les leviers d'actions associés ;
3. Souhaitent que les crédits dédiés au volet sportif du programme Erasmus+ soient fléchés sur des projets qui favorisent d'abord l'éducation à la santé par le sport (habitudes alimentaires, informations sur les risques d'un mode de vie sédentaire, etc.) ;
4. Souhaitent qu'une partie des fonds relevant de la politique de cohésion régionale soit réservée aux projets de construction et/ou d'aménagement du territoire favorisant des usages multiples et notamment les mobilités dites « actives » ;
5. Demandent à consolider la place de la Semaine européenne du sport dans l'agenda européen, en favorisant des initiatives co-construites dans les États mais également à l'échelle européenne, en renforçant la place du sport-santé dans la programmation des activités proposées et en s'appuyant plus fortement sur les acteurs locaux du sport (collectivités, mouvement sportif, acteurs économiques) ;
6. Appellent à la création d'un « Observatoire européen du sport-santé », organe indépendant co-financé par les États membres et composé d'acteurs européens du sport, chargé de s'appuyer sur les études existantes sur la dimension sanitaire du sport en Europe pour conseiller les institutions européennes sur les mesures prioritaires pour accompagner le développement du sport-santé en Europe.